

Procédure n°2026A00037	OBJET : ACQUISITION D'UN ENSEMBLE D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA CONDUITE DES ACTIVITES SCIENTIFIQUES DU PROJET TWIL'ICE
A00	Marché à procédure formalisée d'appel d'offres ouvert

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Remise des candidatures et des offres

**Date et heure limites :
02/11/2026 à 14h00
(heure de paris)**

Sommaire

Article I	CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
1.	Procédure	3
2.	Documents de la consultation	3
Article II	ALLOTISSEMENT	3
Article III	FORME DU CONTRAT	4
Article IV	VISITE DES LOCAUX.....	4
Article V	VARIANTES.....	4
3.	Variante(s) à l'initiative du candidat.....	4
4.	Variante(s) à l'initiative du CNRS	4
Article VI	GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES.....	4
Article VII	SOUS-TRAITANCE	4
Article VIII	CONTENU DES REPONSES.....	4
5.	Pièces relatives à la candidature.....	5
6.	Pièces relatives à l'offre	5
Article IX	MODALITES DE REMISE DES REPONSES	6
7.	Remise par voie dématérialisée	6
8.	Remise d'une copie de sauvegarde	6
9.	Délais de validité des offres	7
Article X	MODALITES DE SELECTION DES OFFRES ET DES CANDIDATURES	7
10.	Sélection des candidatures	7
11.	Critères de sélection des offres.....	7
12.	Examen des offres	14
Article XI	PIECES A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE	14
14.	Pour tous les candidats.....	14
15.	Pour les candidats établis en France	14
Article XII	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	15
16.	Modification des documents remis aux candidats	15
17.	Questions des candidats.....	15
18.	Recours	15

Article I CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'un ensemble d'équipements nécessaires à la conduite des activités scientifiques du projet Twil'Ice (Photosynthesis at the twilight edge of Life in ice-covered oceans) financé par le Conseil Européen de la Recherche

La présente consultation se déroule selon les règles qui sont décrites dans l'avis d'appel à la concurrence d'une part et dans le présent règlement de la consultation (RC) d'autre part.

1. PROCEDURE

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique

2. DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Les pièces suivantes constituent les documents de la consultation :

- ↗ Le présent règlement de la consultation ;
- ↗ Le formulaire de lettre de candidature (DC1) ;
- ↗ Le formulaire de déclaration du candidat (DC2) ;
- ↗ La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- ↗ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- ↗ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot ;

Article II ALLOTISSEMENT

Le marché est alloti : ☒ Oui ☐ Non

Les prestations du présent marché ou accord-cadre sont réparties en **9 lots** se décomposant comme suit :

Lots	Dénomination des lots	Allocation budgétaire en € HT
1	Fluorimètre variable de laboratoire	40 500
2	Fluorimètre variable in situ	48 000
3	Spectromètre de masse quadripole à membrane d'introduction	96 000
4	Spectromètre de masse à rapport isotopique	200 000
5	Spectromètre de type Joliot	40 000
6	Caméra hyper sensible	65 500
7	Incubateur réfrigéré empilable (4 unités)	30 000
8	Incubateur réfrigéré de grand volume	41 000
9	Laser mono-coup haute-puissance vert	45 000

Article III **FORME DU CONTRAT**

Le contrat est un marché ordinaire traité à prix forfaitaire.

Article IV **VISITE DES LOCAUX**

La présente consultation fait l'objet d'une visite : ☐ Oui ☒ Non

Article V **VARIANTES**

3. **VARIANTE(S) A L'INITIATIVE DU CANDIDAT**

La présentation d'une ou plusieurs variante(s) à l'initiative du candidat est :

☒ **Interdite** *(Si une ou plusieurs variantes sont proposées, ces dernières ne seront pas prises en compte. Seule l'offre de base sera analysée à l'expresse condition que celle-ci soit identifiable. Si tel n'est pas le cas, toutes les offres seront rejetées.)*

☐ **Autorisée**

4. **VARIANTE(S) A L'INITIATIVE DU CNRS**

La consultation prévoit une ou plusieurs variante(s) à l'initiative du CNRS : ☐ Oui ☒ Non

Article VI **GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES**

Les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement conjoint ou solidaire, conformément aux dispositions des articles R2142-19 et R2142-20 du Code de la commande publique.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Les candidats sont informés qu'il leur est interdit de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

Article VII **SOUS-TRAITANCE**

Les candidats ont la possibilité de sous-traiter une partie des prestations du marché objet de la présente consultation.

Article VIII **CONTENU DES REPONSES**

5. PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE

1.1. Présentation de la candidature

Pour présenter sa candidature, le candidat peut utiliser :

- **Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) renseigné en ligne sur la plateforme PLACE.**

Les candidats peuvent réutiliser un document unique de marché européen qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

- **Soit les pièces suivantes :**
 - Une lettre de candidature établie à partir du formulaire DC1, joint au dossier de consultation dûment renseigné par le candidat ;
 - La déclaration du candidat établie à partir du formulaire DC2, joint au dossier de consultation, dûment renseigné par le candidat ;

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

1.2. Renseignements complémentaires à fournir par le candidat

Le candidat fournit en complément les informations suivantes :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, il fournit la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (A défaut, il précise dans le DC2 si ce n'est pas le cas) ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles ;
- Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années.

NB :

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, tous les documents mentionnés ci-dessus doivent être fournis par chaque membre du groupement, à l'exception du DC1, commune à l'ensemble des membres du groupement et signée par chacun d'entre eux.

6. PIECES RELATIVES A L'OFFRE

A l'appui de son offre, le soumissionnaire transmet *a minima*, pour chaque lot :

- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- Le cadre de réponse technique et le mémoire technique ;
- Le planning de livraison ;

Le soumissionnaire joindra les documents relatifs à son offre en langue française. Toutefois, le CNRS acceptera que la documentation technique fournie par le soumissionnaire soit rédigée en langue anglaise.

Article IX MODALITES DE REMISE DES REPONSES

La date limite de remise des réponses est indiquée sur la page de garde

7. REMISE PAR VOIE DEMATERIALISEE

Le candidat remet sa candidature et son offre de manière dématérialisée uniquement sur la plate-forme des achats de l'Etat PLACE à l'adresse suivante (taille limite de 1go) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de dépôt susmentionnées, sera considéré comme remis hors délai.

La date et l'heure prises en compte pour la remise des réponses sont celles données par la plateforme PLACE à réception des documents envoyés par le candidat.

8. REMISE D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE

Une copie de sauvegarde est une copie à l'identique de la réponse électronique destinée à se substituer, en cas d'anomalies, aux dossiers des candidatures et des offres transmis par voie électronique.

Aussi, en complément de sa réponse remise conformément aux modalités prévues à l'article X.1, le candidat **peut** transmettre au CNRS une copie de sauvegarde, sur support physique papier ou électronique.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des réponses. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible :

« Copie de sauvegarde - NE PAS OUVRIR »

AOO - Nom de la procédure - Lot X

Délégation Paris-Normandie

3 rue Michel-Ange

75794 Paris Cedex 16

France

Cette copie peut être :

- Soit expédiée par courrier (l'usage du recommandé avec demande d'acté de réception est ici préconisé) à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Soit remise en mains propres contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le CNRS délivrera un récépissé daté et signé, mentionnant l'horaire précis du dépôt. Seul ce document transmis au transporteur lors de la réception de la copie de sauvegarde fait foi pour justifier du dépôt dans les délais fixés.

9. DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite fixée pour leur réception.

En répondant à la consultation, le soumissionnaire s'engage à maintenir son offre pendant ce délai.

Si l'attribution du marché n'est pas effectuée dans ce délai, le CNRS pourra demander aux candidats la prolongation de la validité de leur offre.

Dans le cas où il n'est pas donné suite à l'appel d'offres, le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnité.

Article X MODALITES DE SELECTION DES OFFRES ET DES CANDIDATURES

Le CNRS se réserve la possibilité, conformément aux dispositions de l'article R2161-4 du Code de la commande publique, d'examiner les offres avant les candidatures.

10. SELECTION DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le CNRS constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter les documents et informations transmis.

11. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Le CNRS choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères pondérés suivants :

Lot 1 : Fluorimètre variable de laboratoire

Critères	Pondération
Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE Sous-critère n°1 : garanties apportées en termes de performances de mesures (sensibilité, S/B, résolution et fréquence d'acquisition). <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	30%
Sous-critère n°2 : garanties apportées en termes d'automatisation, logiciel et traitement des données	20%

<i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	
Critère n°2 : DEVELOPPEMENT DURABLE (consommation énergétique, réparabilité, durée de vie, disponibilité des pièces et limitation des consommables) <i>Apprécié sur la base de la réponse du mémoire technique</i>	10 %
Critère n° 3 : PRIX <i>Apprécié sur la base de l'annexe financière HT</i>	40 %

Lot 2 : Fluorimètre variable in situ

Critères	Pondération
Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE Sous-critère n°1 : garanties apportées en termes de performances de mesures (sensibilité, S/B, résolution et fréquence d'acquisition). <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	20%
Sous-critère n°2 : garanties apportées en termes de capacité de déploiement in-situ : profondeur maximal, autonomie, interface <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	15%
Sous-critère n°3 : garanties apportées en termes d'automatisation, logiciel et traitement des données <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	15%
Critère n°2 : DEVELOPPEMENT DURABLE (Consommation, autonomie énergétique, réparabilité, durée de vie et limitation des consommables) <i>Apprécié sur la base de la réponse du mémoire technique</i>	10 %
Critère n° 3 : PRIX <i>Apprécié sur la base de l'annexe financière HT</i>	40 %

Lot 3 : Spectromètre de masse quadripôle à membrane d'introduction

Critères	Pondération
Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE Sous-critère n°1 : garanties apportées en termes de performances analytiques : Sensibilité et limite de détection, gamme de masse <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i> Sous-critère n°2 : garanties apportées en termes de capacité d'intégration terrain, interfaces, acquisition et logiciel <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i> Sous-critère n°3 : garanties apportées en termes de Qualité du kit de pièces de rechange <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	20% 20% 10%
Critère n°2 : DEVELOPPEMENT DURABLE (consommation énergétique, réparabilité, durée de vie, consommables et gestion des pièces de remplacement) <i>Apprécié sur la base de la réponse du mémoire technique</i>	10 %
Critère n° 3 : Prix <i>Apprécié sur la base de l'annexe financière HT</i>	40 %

Lot 4 : Spectromètre de masse à rapport isotopique

Critères	Pondération
Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE Sous-critère n°1 : garanties apportées en termes de performances analytiques : Précision, Linéarité, Sensibilité <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	35%

Sous-critère n°2 : garanties apportées en termes d'adaptabilité aux configurations expérimentales <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	25%
Critère n°2 : DEVELOPPEMENT DURABLE (Consommation, durée de vie, réparabilité, maintenance et limitation des consommables) <i>Apprécié sur la base de la réponse du mémoire technique</i>	10 %
Critère n° 3 : Prix <i>Apprécié sur la base de l'annexe financière HT</i>	30 %

Lot 5 : Spectromètre de type Joliot

Critères	Pondération
Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE Sous-critère n°1 : garanties apportées en termes de résolution temporelle et rapidité des séquences <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	15%
Sous-critère n°2 : garanties apportées en termes de stabilité et qualité du signal <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	15%
Sous-critère n°3 : garanties apportées en termes de performances et flexibilité des sources lumineuses <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	10%
Sous-critère n°4 : garanties apportées en termes de flexibilité spectrale et possibilités de programmation <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	5%
Sous-critère n°5 : garanties apportées en termes de logiciel, automatisation et traitement des données <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	5%

Critère n°2 : DEVELOPPEMENT DURABLE (Consommation, durée de vie, réparabilité et disponibilité des pièces) <i>Apprécié sur la base de la réponse du mémoire technique</i>	10 %
Critère n° 3 : Prix <i>Apprécié sur la base de l'annexe financière HT</i>	40 %

Lot 6 : Caméra hypersensible

Critères	Pondération
Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE Sous-critère n°1 : garanties apportées en termes de performances radiométriques et sensibilité <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT</i>	10%
Sous-critère n°2 : garanties apportées en termes de performances d'acquisition et vitesse de lecture <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT</i>	10%
Sous-critère n°3 : garanties apportées en termes d'options de Synchronisation, interfaces de communication et logiciel <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT</i>	10%
Sous-critère n°4 : garanties apportées en termes d'assistance pour l'intégration dans des systèmes embarqué (AUV ROV) <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT</i>	10%
Sous-critère n°5 : garanties apportées en termes de durée de la garantie <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT</i>	10%
Critère n°2 : DEVELOPPEMENT DURABLE (Consommation, refroidissement, réparabilité, durée de vie et disponibilité des pièces) <i>Apprécié sur la base de la réponse du mémoire technique</i>	10 %
Critère n° 3 : Prix <i>Apprécié sur la base de l'annexe financière HT</i>	40 %

Lot 7 : Incubateur réfrigéré empilable

Critères	Pondération
Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE Sous-critère n°1 : garanties apportées en termes de performances et stabilité de régulation thermique <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i> Sous-critère n°2 : garanties apportées en termes de performances du système d'éclairage <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i> Sous-critère n°3 : garanties apportées en termes d'options de Programmation et automatisation des cycles <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i> Sous-critère n°4 : garanties apportées en termes d'ergonomie, capacité utile et possibilité d'empilage <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	20% 15% 10% 5%
Critère n°2 : DEVELOPPEMENT DURABLE (Consommation énergétique, efficacité du refroidissement, réparabilité et durée de vie) <i>Apprécié sur la base de la réponse du mémoire technique</i>	10 %
Critère n° 3 : Prix <i>Apprécié sur la base de l'annexe financière HT</i>	40 %

Lot 8 : Incubateur réfrigéré de grand volume

Critères	Pondération
Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE Sous-critère n°1 : garanties apportées en termes de performances et stabilité de régulation thermique <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	20%

Sous-critère n°2 : garanties apportées en termes de Performances et homogénéité de l'éclairage <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	15%
Sous-critère n°3 : garanties apportées en termes d'options de Programmation, automatisation et ergonomie <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	15%
Critère n°2 : DEVELOPPEMENT DURABLE (Consommation énergétique, efficacité du refroidissement, réparabilité et durée de vie) <i>Apprécié sur la base de la réponse du mémoire technique</i>	10 %
Critère n° 3 : Prix <i>Apprécié sur la base de l'annexe financière HT</i>	40 %

Lot 9 : Laser mono-coup haute puissance vert

Critères	Pondération
Critère n°1 : VALEUR TECHNIQUE Sous-critère n°1 : garanties apportées en termes d'énergie par impulsion <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	10%
Sous-critère n°2 : garanties apportées en termes de Durée d'impulsion, stabilité temporelle, qualité et divergence du faisceau <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	10%
Sous-critère n°3 : garanties apportées en termes d'options de Fonctionnement à basse température <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	20%
Sous-critère n°4 : garanties apportées en termes d'options de Déclenchement, synchronisation externe <i>Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire au CRT et du mémoire technique</i>	10%

Critère n°2 : DEVELOPPEMENT DURABLE (Consommation énergétique, durée de vie, maintenance et disponibilité des composants) <i>Apprécié sur la base de la réponse du mémoire technique</i>	10 %
Critère n° 3 : Prix <i>Apprécié sur la base de l'annexe financière HT</i>	40 %

12. EXAMEN DES OFFRES

A l'issue de la remise des offres, le CNRS peut demander des précisions aux soumissionnaires sur la teneur de leur offre sans que cela ne modifie les éléments substantiels de celle-ci.

Article XI **PIECES A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE**

Le candidat retenu se doit de fournir, avant d'être définitivement désigné comme attributaire du marché, les documents ci-dessous.

La production de ces pièces devra intervenir dans le délai imparti par le CNRS.

Si l'attributaire retenu ne peut présenter les documents mentionnés ci-dessus dans le délai fixé, son offre est rejetée.

Après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents ci-dessus et de ceux fournis au titre de la candidature, il est fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché ou par l'accord cadre.

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il a la faculté de joindre dès le dépôt de son offre les documents cités ci-dessous. Cette démarche permet notamment de raccourcir les délais de notification du marché.

14. POUR TOUS LES CANDIDATS

- ✚ En cas de groupement ayant désigné un mandataire, ce dernier doit fournir un document d'habilitation par les autres membres du groupement, qui précise les conditions de cette habilitation.
- ✚ Un RIB
- ✚ L'acte d'engagement (ATTRI1) signé.

15. POUR LES CANDIDATS ETABLIS EN FRANCE

- ✚ **Une attestation prouvant qu'elle est à jour de ses obligations fiscales** auprès du Trésor Public (disponibles sur l'espace sécurisé impots.gouv.fr) ;
- ✚ **Une attestation d'assurance** permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du CNRS et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations ;
- ✚ **Le procès-verbal du comité social et économique** ;

- ✚ Les pièces prévues à l'article D8254-2 du Code du travail, à savoir **la liste nominative des salariés étrangers employés par ce dernier et soumis à l'autorisation de travail** prévue à l'article L.5221-2 ;
- ✚ Une attestation URSSAF ;
- ✚ L'acte d'engagement (ex : ATTR11) signé s'il ne l'a pas déjà fait lors de la remise de son offre.

Article XII **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

16. MODIFICATION DES DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDATS

- Modifications par le candidat

Les candidats n'ont pas à apporter de complément ou de modifications aux documents de la consultation.

- Modifications par le CNRS

Le CNRS se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents de la consultation. Les candidats devront répondre sur la base des documents modifiés.

17. QUESTIONS DES CANDIDATS

Les candidats ont la faculté de poser des questions relatives à la présente consultation. La seule voie autorisée est le portail de dématérialisation [PLACE](#).

Les réponses sont envoyées aux candidats **six jours** au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Les réponses apportées par le CNRS seront envoyées, via la plateforme PLACE, à l'ensemble des personnes s'étant identifiées lors du téléchargement des documents. Aucune réponse ne sera donnée oralement.

En cas d'indisponibilité de la plateforme, les éventuelles questions peuvent être envoyées à l'adresse suivante : dr16-sfc.marches@cnrs.fr

18. RECOURS

Le candidat peut exercer un recours au Tribunal administratif de Paris